



CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020

13^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018 À LA SALLE DE GYMNASIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Alain Marti

Secrétariat : Mme Pascale Giron-Lanctuit

Table des matières :

1.	Appel	Page	3
2.	Acceptation de la démission de M. Jacques Rivier, Conseiller communal, avec effet au 31 décembre 2018	Pages	3 – 7
3.	Nomination d'un membre du Conseil communal	Page	7
4.	Nomination de six membres du Conseil général en remplacement de MM. Damien Corti, Ludovic Kuntzer et Pascal Iten (PLR), Mmes Dominique Quiroga, Catherine Simonetta et M. Jean-Philippe Scalbert (ENT), démissionnaires	Page	7
5.	Nomination d'un-e membre de la Commission des services industriels en remplacement de M. Damien Corti (PLR), démissionnaire	Pages	7 – 8
6.	Nomination d'un-e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique	Page	8
7.	Désignation de trois membres du Conseil général à la commission « Rénovation du temple » (commission du Conseil communal)	Page	8
8.	Désignation de deux représentant-e-s par groupement / parti politique pour un groupe de travail s'agissant de la consultation populaire relative à la réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe - Motion « Des idées pour le collège de la Rive-de-l'Herbe » (commission du Conseil communal)	Page	9
9.	Désignation de deux représentant-e-s par groupement / parti politique pour un groupe de travail s'agissant de l'avenir médical à Saint-Blaise (étude sur un éventuel cabinet médical de groupe (commission du Conseil communal))	Pages	9 – 10
10.	Nomination d'une Commission communale de l'énergie (éventuelle extension CSI + énergie)	Page	10
11.	Demande de crédit d'engagement de CHF 242'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels ; rapport à l'appui	Pages	10 – 11
12.	Demande de crédit d'engagement de CHF 180'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public ; rapport à l'appui	Pages	11 – 13
13.	Demande de crédit d'engagement de CHF 1'050'000.00 pour le projet, l'achat et la mise en œuvre du « mobilier fixe » des collèges de Vigner (assainissement du collège existant et construction de trois nouveaux collèges)	Pages	13 – 16

14.	Budget 2019 ; rapport à l'appui	Pages 16 – 27
15.	Réponse du Conseil communal à la pétition « 20 km/h avenue de la Gare »	Page 27
16.	Point de situation de la Commission de fusion	Pages 27 – 28
17.	Communications du Conseil communal	Pages 28 – 29
18.	Motions et propositions	Page 29
19.	Interpellations et questions	Page 29

Date	Statut	Commentaires
20.12.2018	Version provisoire pour approbation	
28.03.2019	Version définitive approuvée	

Le Président

Mesdames, Messieurs,

Veillez prendre place. Je souhaite la bienvenue au public ainsi qu'au journaliste présent dans cette salle.

1. Appel

Le Président passe la parole à Mme Pascale Giron-Lanctuit, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 33

Excusé-e-s : Mme Shirley Hofmann Rossel et M. Lugan Pierre

Membre du Conseil communal excusé : M. Caryl Beljean

Le quorum de 21 est atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 17 voix.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et il a reçu l'ordre du jour.

Le Président rappelle que le texte des interventions doit être remis par voie électronique à Mme Cutro (adresse mail : nadia.cutro@ne.ch), ceci le plus tôt possible après la séance afin de permettre d'avoir le procès-verbal à disposition pour la prochaine séance du 28 mars 2019.

Il précise qu'aucune motion ni interpellation n'a été reçue.

2. Acceptation de la démission de M. Jacques Rivier, Conseiller communal, avec effet au 31 décembre 2018

Selon l'art. 81 du Règlement de commune :

¹ *La démission donnée par un membre du Conseil communal n'est définitive qu'après avoir été acceptée par le Conseil général.*

² *Au préalable, le démissionnaire aura rendu compte de son administration au Conseil communal, qui lui en aura donné décharge.*

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Moment spécial de devoir prendre congé d'un Conseiller communal qui nous a accompagnés depuis plusieurs années, Jacques Rivier, qui a décidé de cesser son activité au 31.12.2018.

Le Conseil communal a pris acte de sa décision et a consulté les dossiers qu'il traitait et qu'il traite encore. Nous avons le plaisir de lui donner décharge tout en le remerciant du travail effectué depuis le 21 mars 2013, plus de 5 ans au Conseil communal. Nous avons apprécié sa collégialité, sa camaraderie et sa manière transparente de travailler avec nous. Il a terminé de mener les chantiers importants et surtout, le dernier chantier important du bâtiment nautique. Nous fêtons encore Jacques Rivier au Conseil communal du 17 décembre prochain.

Un grand merci Jacques et beaucoup de plaisir dans tes activités futures.

Le Président remercie M. Claude Guinand de son intervention et ouvre la discussion générale.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Jacques Rivier, Conseiller communal, l'histoire commence un 21 mars 2013. L'ascension est éclair. En l'espace de six mois, il passe de scrutateur du bureau électoral à Conseiller général, de Président du parti PLR de Saint-Blaise à webmaster ; enfin il termine sur la case de Conseiller communal. Pour celui qui ne connaît pas Jacques, le raccourci est vite fait : pour passer aussi rapidement les obstacles, il faut avoir des dents qui rayent le parquet. Pour celui qui fréquente un peu plus Jacques, il est évident que ce dernier est à nouveau mû par son envie de rendre service. C'est dans cet état d'esprit que le 21 mars 2013 Jacques se met au service de la commune et de sa population. En revêtant l'habit de Conseiller communal, Jacques ne calcule pas ; il décide et agit au plus près de sa conscience ; son étiquette politique ne constitue pas un garde-fou. Bien au contraire, liberté d'esprit, esprit d'ouverture et intégrité caractérisent le pragmatique Jacques au bénéfice d'une précieuse capacité d'empathie.

Au 31 décembre 2018, Jacques Rivier aura passé 2111 jours à l'Exécutif saint-blaisois. 2111 jours à être interpellé sur sa fonction de Conseiller communal, à entendre quelques rares citoyens le remercier pour le travail effectué par la commune, à entendre les suggestions et les jérémiades des « yaka » et des « faut que », à supporter les insinuations de ceux qui sont plutôt à gauche mais aussi les reproches de ceux qui sont bien à droite. Philosophe, habité par le sens du bien commun, Jacques sait qu'un membre d'un exécutif ne peut pas contenter tous ses citoyens.

Que retiendrons-nous de ces 2111 jours ? Poser la question irrite Jacques. Il n'a pas été Conseiller communal pour qu'on se souvienne de lui ; il a été membre d'un collectif, soucieux du bon fonctionnement d'une commune. Mais qu'on le veuille ou non, les travaux opérationnels et stratégiques d'un Conseiller communal touchent le quotidien des gens. Jacques n'échappe pas à l'exception.

Au port de Saint-Blaise, Jacques allie job et passion. Amoureux et féru de voile, il s'attelle à la poursuite du développement de cet endroit magique. La réfection de la cuisine de la buvette, l'amélioration du WiFi, la pose de spots solaires à déclencheur de mouvements, les travaux de rénovation du débarcadère, l'installation d'un panneau publicitaire apportent un plus à la vie portuaire de Saint-Blaise, tout comme la vente de fraises et de baies en belle saison ou l'installation d'un food truck. Enfin la démolition de la baraque Ichthus suivie de la construction du bâtiment nautique achèvent l'œuvre de Jacques.

Autre place de jeu pour Jacques, le terrain de foot des Fourches. Jacques y affronte d'abord le WWF, Pro Natura et la société des armes de guerre de Saint-Blaise. Les quatre sont dans le même groupe ! Lors de sa première intervention au Conseil général, Jacques compare l'état d'insalubrité des vestiaires à la cellule de Papillon. Le 22 juin 2017, les vestiaires des Fourches sont inaugurés. Il en a fallu du temps. L'histoire retiendra qu'en prolongations Jacques a survécu à quelques tacles. Qu'importe ! Dans les nouveaux vestiaires, petits et grands préparent désormais minutieusement les derbies et les matches avec et sans enjeu. Quant à la buvette, elle est redevenue incontournable pour la célébration de la troisième mi-temps, et ce, quels que soient les résultats des matches.

Homme de droite, Jacques a dû découdre avec quelques syndicats... notamment ceux du théâtre du Passage, de l'anneau d'athlétisme et de la patinoire. En phase avec toutes les générations, Jacques s'est occupé des moins jeunes (organisation de la très attendue croisière de aînés et du Noël des seniors). Les jeunes adultes n'ont pas été en reste : depuis septembre 2017, les citoyens de 18 à 25 ans reçoivent les brochures easyvote avant les scrutins fédéraux et cantonaux. Le règlement communal représente la constitution d'une commune. Avec une commission ad'hoc de choc, Jacques a travaillé sur sa refonte totale et tout récemment sur son second dépoussiérage.

L'électricité a bien occupé les mandats de Jacques. Lors d'une séance du Conseil général il avoua la complexité de la tâche en faisant : « Pour ma part, j'ai aussi dû comprendre ce qu'était un réseau, un bouclage etc. ». À son poste, il a supporté quelques décharges, mais jamais de court-circuit, nous pensons ici au recours de l'Entente saint-blaisoise concernant la tarification électrique 2014 (Merci

Lorenzo), la cohabitation Flückiger SA avec Eli10, la promotion du produit Elinova et la mise en œuvre de la loi cantonale sur l'énergie. L'entretien du réseau et la pose d'armoires électriques aux quatre coins du village ne l'ont jamais mis dans le jus. Avec les poteaux du Maley, Jacques s'est fait plein de potes au Conseil général. Rares furent ceux qui auraient misé un seul volt sur le remboursement total de l'assurance du responsable de l'endommagement des poteaux. C'était sans compter sur la détermination et le sens de la négociation de Jacques, également actif dans d'autres histoires... histoire d'eaux et histoires de télé-réseau.

Nous retiendrons qu'en plenum Jacques a défendu une vingtaine de demandes de crédit pour un total de CHF 4'000'000.00. Il a répondu à une bonne quarantaine de questions et d'interpellations, 40% émanant du PS, 40% de l'Entente et le reste du PLR. En 6 ans, Jacques n'a jamais accédé à la Présidence du Conseil communal ; certains disent qu'il aurait dû jouer des coudes ; d'autres pensent qu'il n'ambitionnait tout simplement pas la fonction.

Pour terminer, parce que c'est bientôt Noël et parce que Jacques supporte particulièrement bien l'autodérision (une qualité que beaucoup lui envient et que d'autres devraient lui envier), permettez-nous une digression. Ce n'est pas un scoop : Jacques aurait pu être nommé au Prix du Maire de Champagnac. D'ailleurs, Jacques et Champagnac, ça rime ! Dans les PV, nous pouvons retrouver quelques perles. Mais ne ricanons pas trop vite, il y a rude concurrence, si on lit bien les PV du Conseil général ! Pour le plaisir la Dernière de Jacques, recitons celui vers qui tous les regards sont braqués !

- Le 8 mars 2016, au sujet de problèmes de court-circuit au port, il fait la description d'un tableau qui nous ramène presque à la situation actuelle de la France. Je cite: « Alors si vous êtes allés ces dernières semaines vous promener le long du port, vous avez certainement vu des bonhommes jaunes à genoux au pied de chacun des poteaux, afin de détecter où se trouve le problème de ce circuit. ».
- Il a fait plus fort, le 21 mai 2015, jour où il fait une promotion toute relative du bâtiment nautique qui sera construit. Je cite : « On doit certainement pouvoir faire quelque chose de pas forcément beau mais pas forcément plus laid que ce qui existe maintenant dans le cadre des autres bâtiments du port. ».
- Enfin, troisième perle qui date du 22 novembre 2018, au Conseil général, il dit : « Dernière communication, je vous annonce ma démission du Conseil Communal pour la fin de l'année. Après presque 6 années à l'exécutif de la commune, je pense qu'il est temps de passer la main, du sang neuf et un nouvel enthousiasme ne pouvant être que bénéfique pour notre village ». Pour cette dernière phrase, il serait revenu bredouille du Prix du Maire de Champagnac ; par contre, avec cette déclaration, ce soir, il remporte le trophée de notre reconnaissance pour ses bons et loyaux services rendus à Saint-Blaise et au quotidien de ses habitants.

MERCI JACQUES et bon vents pour toi et tes voiles !

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

L'acceptation de la démission d'un Conseiller communal n'est bien entendu qu'un rituel formel puisqu'il est évident que dans le respect des rôles et des pouvoirs démocratiques, il n'est pas concevable de refuser une telle démission.

Ce rituel permet néanmoins de tenter un premier bilan de l'activité d'un membre de l'exécutif, de reconnaître quelques contributions personnelles ou d'exprimer une première appréciation globale.

Élu en début 2013, Jacques Rivier, entre 2014 et aujourd'hui, a été en tant que Conseiller communal chargé de l'administration, des services industriels, de la culture, du port, des rives et des installations sportives, sans doute celui qui avait le dicastère le plus gros et le plus engageant.

Aujourd'hui, Jacques Rivier laisse le Conseil communal en ayant terminé des projets, notamment aux Fourches et Ichthus, dont la solution trainait depuis de très nombreuses années, bien avant son entrée en fonction.

Mais au-delà de ses résultats, je pense qu'avec le recul, on se rappellera surtout de Jacques Rivier comme d'une figure de transition dans l'évolution de la gouvernance communale de Saint-Blaise.

Comprenez cela en sens positif. Jacques Rivier a eu en effet un grand mérite. Il est à notre connaissance, le seul Conseiller communal de Saint-Blaise – en tous cas ces récentes années – qui a eu le mérite et le courage d'admettre dans un cas précis mais important que des erreurs avaient été commises par le Conseil communal. À titre personnel, je peux dire qu'en vingt ans que j'assiste aux débats du Conseil général, cela a été la première fois.

Le mérite de Jacques Rivier est d'avoir non seulement admis des fautes, mais aussi ensuite avoir compris et appris. Manifestement il s'est remis à l'ouvrage, il a mis en place de meilleures procédures, et terminé son projet avec succès.

Alors que, encore tout récemment, lors de la dernière séance du Conseil général, on a entendu le Conseil communal, quand il devait expliquer une perte importante pour notre commune, plutôt donner la faute aux autres. Lui, le Conseil communal, avait fait tout juste.

Jacques Rivier a cassé cette coutume politique, assez propre à Saint-Blaise, d'un Conseil communal intouchable chef du village, qui ne peut que faire juste.

Peut-être l'épisode auquel je fais allusion a pu lui paraître pénible, mais je me permets de lui dire qu'il en est sorti grandi. En ce faisant, il a probablement ouvert par son exemple une voie vers une gouvernance meilleure et plus moderne pour notre commune.

Comme M. Schneider-Amman, qui l'a dit à son propre propos lors de son discours d'adieu au parlement fédéral, Jacques Rivier pourra bien affirmer, qu'il laisse la maison en ordre.

C'est donc sans autres, et avec une poignée de mains ici symbolique mais sincère, que le groupe de l'Entente donne quitus à Jacques Rivier, en le remerciant pour cette voie ouverte et en lui souhaitant le meilleur pour son futur.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Avant de te dire si le groupe socialiste acceptera ta démission, nous aimerions tout d'abord te remercier. Oui, merci d'avoir œuvré, durant toutes ces années, au sein de notre Exécutif pour le bien du village. Nous avons particulièrement apprécié chez toi, ton engagement en tant que responsable du dicastère de la culture, notamment en faveur du syndicat intercommunal du théâtre.

Tu as également accompagné des dossiers importants pour le village tels que le vestiaire des Fourches et le nouveau bâtiment nautique que tu as menés à terme. Certains dans notre groupe ont relevé ton côté consensuel dans la tâche politique. Bref, merci Jacques pour ce que tu as fait pour notre village.

Ta démission va donc être acceptée par le groupe socialiste mais à une condition, nous te demandons expressément une chose : de continuer à venir aux fêtes de notre village et ainsi d'avoir le plaisir de te côtoyer autour d'un verre.

Bonne suite à toi.

M. Jacques Rivier (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Moi qui ne cherche pas forcément à être devant le feu de la rampe, vous m'avez vraiment secoué.

Merci infiniment et je vous promets que je boirai un verre dans les fêtes du village. Pas seulement avec le parti socialiste, mais avec tout le monde.

Aucune autre intervention n'était faite, **le Président** passe au vote.

La démission de M. Jacques Rivier est acceptée à l'unanimité, avec nos remerciements.

3. Nomination d'un membre du Conseil communal

M. Didier Wuillemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons, pour remplacer M. Jacques Rivier, M. Roland Canonica.

Le Président invite les groupes à effectuer le vote au bulletin secret.

Voix reçues : M. Roland Canonica : 32. Mme Paola Attinger-Carmagnola : 1.

Le Président déclare M. Roland Canonica élu au Conseil communal et exprime les félicitations du Conseil général.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Les félicitations du Conseil communal à M. Roland Canonica. Nous l'attendons le 7 janvier à la reprise de la 1^{ère} séance du Conseil communal. Nous nous réjouissons de travailler avec toi.

4. Nomination de six membres du Conseil général en remplacement de MM. Damien Corti, Ludovic Kuntzer et Pascal Iten (PLR), Mmes Dominique Quiroga, Catherine Simonetta et M. Jean-Philippe Scalbert (ENT), démissionnaires

Le Président

Apparemment, nous n'avons pas encore de remplaçants pour ces nominations. J'invite donc les partis politiques concernés à proposer, dès que possible, des candidats.

5. Nomination d'un-e membre de la Commission des services industriels en remplacement de M. Damien Corti (PLR), démissionnaire

M. Didier Wuillemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous proposons M. Jean-Michel Zweiacker.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Jean-Michel Zweiacker, avec ses remerciements.

6. Nomination d'un-e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique

M. Didier Wuillemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Manfred Neuhaus.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Manfred Neuhaus, avec ses remerciements.

7. Nomination de trois membres du Conseil général à la commission « Rénovation du temple » (commission du Conseil communal)

M. Didier Wuillemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Sven Romanens.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère nommé à ce poste, M. Sven Romanens, avec ses remerciements.

M. Nicolas Droz-dit-Busset (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mme May Rousseau.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère nommé à ce poste, Mme May Rousseau, avec ses remerciements.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mme Helene Eberhard.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère nommée à ce poste, M. Helene Eberhard, avec ses remerciements.

8. Nomination de deux représentant-e-s par groupement / parti politique pour un groupe de travail s'agissant de la consultation populaire relative à la réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe - Motion « Des idées pour le collège de la Rive-de-l'Herbe » (commission du Conseil communal)

M. Didier Wuillemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons le plaisir de vous proposer les candidatures de MM. Laurent Crelier et Charles Constantin.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère nommés à ces postes, MM. Laurent Crelier et Charles Constantin, avec ses remerciements.

M. Nicolas Droz-dit-Busset (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mmes Anne-Claude Cosandey et Shirley Hofmann Rossel.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère nommées à ces postes, Mmes Anne-Claude Cosandey et Shirley Hofmann Rossel, avec ses remerciements.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mme Véronique Loosli et M. Alain Marti

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère nommés à ces postes, Mme Véronique Loosli et M. Alain Marti, avec ses remerciements.

9. Nomination de deux représentant-e-s par groupement / parti politique pour un groupe de travail s'agissant de l'avenir médical à Saint-Blaise (étude sur un éventuel cabinet médical de groupe (commission du Conseil communal))

M. Didier Wuillemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons MM. Sébastien Marti et Nicolas Bornand.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère nommés à ces postes, MM. Sébastien Marti et Nicolas Bornand, avec ses remerciements.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mmes Helene Eberhard et Véronique Loosli.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère nommées à ces postes, Mmes Helene Eberhard et Véronique Loosli, avec ses remerciements.

M. Nicolas Droz-dit-Busset (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mmes Paola Attinger-Carmagnola et Pascale Giron-Lanctuit.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère nommées à ces postes, Mmes Paola Attinger-Carmagnola et Pascale Giron-Lanctuit, avec ses remerciements.

10. Nomination d'une Commission communale de l'énergie (éventuelle extension CSI + énergie)

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le Conseil communal propose de ne pas traiter cet article ce soir et que cette nomination soit traitée au niveau de la commission interpartis qui décidera de l'avenir qu'il donnera à cette future Commission communale de l'énergie.

11. Demande de crédit d'engagement de CHF 242'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels ; rapport à l'appui

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des services industriels.

M. Nicolas Droz-dit-Busset (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La Commission des services industriels de Saint-Blaise s'est réunie mardi 4 décembre dernier afin d'examiner une demande de crédit d'engagement de CHF 242'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels.

La Commission a siégé en présence de M. Jacques Rivier, responsable du dicastère.

Le crédit sollicité doit nous permettre de réaliser les travaux d'assainissement et d'amélioration dont les montants peuvent difficilement être évalués avec précision. C'est pourquoi, cette demande de crédit annuel nous paraît être la bonne façon de travailler.

La Commission des services industriels a accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Avant tout, nous remercions le Conseil communal pour avoir inclus dans son rapport un compte rendu chiffré et détaillé des dépenses de 2018, qui montre qu'une très petite partie du crédit annuel voté en décembre 2017 a en fait été utilisée.

Le point le plus relevant dans ce crédit est la part de CHF 200'000.00 allouée à Eli10, qui par ailleurs semble destinée à ne pas être utilisée.

Cela dit, le groupe de l'Entente accepte l'entrée en matière.

M. Vincent Frédérick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR a, dans sa séance de préparation du 10 décembre 2018, conclu que le crédit était nécessaire pour le bon fonctionnement du village et a donc accepté l'objet à l'unanimité.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de sa séance du lundi 10 décembre, le groupe socialiste s'est penché sur la demande de crédit d'engagement de CHF 242'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels.

Le groupe socialiste a décidé d'adopter, à l'unanimité des personnes présentes, la demande de crédit qui lui était soumise.

Il est à noter que le Conseil communal, dans son rapport a rappelé, à juste titre, que les dépenses liées à une extension ou un renforcement des réseaux des services industriels ainsi que du télé-réseau, sont considérées comme des investissements et, à ce titre, sont à amortir aux taux prévus par les dispositions légales. De ce fait, ces dépenses ne peuvent être inscrites au budget des comptes de fonctionnement. Elles sont donc soumises à l'approbation du Conseil général.

Il est également bon de rappeler que certaines demandes sont liées à de nouvelles constructions. Ces dernières étant soumises à la taxe d'équipements, elles sont, de ce fait, en partie financée par cette dernière.

Dans la détermination du crédit, il est aussi fait mention que CHF 200'000.00 sont alloués à la société Eli10, à titre de dépenses non planifiables, pour divers travaux d'améliorations, d'assainissements et d'extensions.

Le groupe socialiste a également pris acte que le Conseil communal avait recadré les interventions de la société Eli10 sur le territoire de notre commune.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité

12. Demande de crédit d'engagement de CHF 180'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public ; rapport à l'appui

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des travaux publics.

M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Présidée par Mme May Rousseau, la Commission des travaux publics s'est réunie le 5 décembre 2018.

Elle a analysé le rapport du Conseil communal concernant la poursuite de la campagne de réfection des routes et des murs communaux ainsi que l'extension de l'éclairage public.

L'entretien des infrastructures de la commune est nécessaire et permet de prolonger leur durée de vie sans dépenses excessives.

Les travaux prévus dans le crédit similaire voté pour l'année 2018 ont été menés à bien et améliorent la qualité du patrimoine de la commune. Les améliorations apportées renforcent également la sécurité des usagers.

Pour l'année 2019, le crédit sera principalement utilisé pour les entretiens et réfections des routes mais également des murs.

L'augmentation par rapport à l'année précédente, provient de l'inventaire réalisé et de la nécessité de réaliser un revêtement sur l'extrémité Est du chemin du Ruau en raison des nouvelles habitations bordant ce chemin.

Un montant de CHF 20'000.00 sera consacré au renforcement du réseau de l'éclairage public.

La Commission des travaux publics soutient à l'unanimité des membres présents l'adoption de ce rapport sans amendement, et demande au Conseil général d'approuver le crédit de CHF 180'000.00 demandé par le Conseil communal.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi ici de répéter, quasiment mot pour mot, la même intervention qu'on a fait en décembre 2017.

Comme les années précédentes, nous constatons qu'il s'agit, dans le programme de ce crédit en très grande partie, de travaux d'entretien.

Il nous apparaît, par exemple, que le colmatage de trous ou la réparation de murs s'assimilent plus à du simple entretien qu'à des nouveaux investissements. À notre avis donc, en tout cas cette part des travaux devrait plutôt se trouver dans le budget de fonctionnement.

Cela dit, encore une fois nous ne nous opposerons pas à une entrée en matière mais nous attendrons encore avec patience qu'à l'avenir les travaux d'entretien soient placés dans le budget de fonctionnement.

Pour les investissements et les améliorations, il conviendrait peut-être de considérer une planification plus étendue que sur une seule année, par exemple avec un crédit sur quatre ans.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS a étudié la demande de crédit en question le 10 décembre 2018. Il va l'accepter à l'unanimité des membres présents.

M. Sven Romanens (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Bien conscient de l'utilité de la mesure et désireux de favoriser la continuité de l'action, le groupe libéral-radical va soutenir ce crédit à l'unanimité.

Aucune autre intervention n'étant faite, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté par 32 voix.

13. Demande de crédit d'engagement de CHF 1'050'000.00 pour le projet, l'achat et la mise en œuvre du « mobilier fixe » des collèges de Vigner (assainissement du collège existant et construction de trois nouveaux collèges)

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Présidée par M. Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 3 décembre 2018, en présence de 6 de ses membres (2 étant excusés) ainsi que de 4 Conseillers communaux, de l'administrateur et de l'administrateur-adjoint.

Cette demande de crédit prévoit la conduite de trois appels d'offres visant à compléter le mobilier fixe des salles de classe, il s'agit principalement d'armoires fixées aux murs, la pose étant assurée par les entreprises. Le 2^{ème} appel d'offres comprend les tableaux noirs et les beamers. Le 3^{ème} intègre les équipements spéciaux pour les salles de chimie, de bricolage, de couture...

Ce crédit est indépendant de celui du collège. Ces équipements seront inclus dans la maintenance assurée par l'éoren.

La Commission financière et de gestion accepte à l'unanimité la demande de crédit et invite le Conseil général à en faire de même.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe de l'Entente accepte l'entrée en matière.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PS a étudié la demande de crédit en question le 10 décembre 2018. Il a été relevé qu'une demande a été effectuée en parallèle au sein du syndicat de l'éoren pour un montant de CHF 1'044'500.00.

Le groupe PS aurait préféré que cette démarche soit clairement expliquée dans le rapport du Conseil communal de manière à lever toutes confusions sur des éventuelles redondances dans les demandes

de financement respectivement faites puisque les demandes de crédits portent sur des éléments de même nature.

Cela étant, confiant que le responsable des achats, identique pour les deux crédits, saura éviter les doublons et respecter la délimitation entre les deux sources de financement, précisément établie dans le rapport du Conseil communal, il va accepter le rapport à l'unanimité des membres présents.

M. Didier Wuillemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le rapport a été accueilli fraîchement par le groupe PLR qui s'étonne que cela n'ait pas été prévu avant. Ce n'est pourtant pas la 1^{ère} fois que l'éoren construit un collège où il y a du mobilier fixe dans les classes surtout lorsque l'on parle, notamment, du tableau de classe.

Petite digression dans ce dossier, le groupe s'étonne aussi que l'on n'ait pas prévu les taxes d'introduction dans le budget initial tout comme le fait que nous n'avons été informés que tardivement qu'il ne serait pas possible d'avoir de subventions alors qu'à la vue des documents cela paraissait évident. Ceci ayant déjà fait l'objet de débats.

Toujours au chapitre de l'étonnement, nous commandons des beamers à CHF 3'000.00/pce et il en faut 28. Certes, nous avons quitté les bancs d'école il y a bien longtemps mais nous sommes persuadés que les moyens d'enseignement ont changé mais nous voyons également les prix du marché actuel de l'électronique qui ont fortement chutés et savons ô combien ce matériel devient vite obsolète et inutilisé.

Finalement, les objets mis sous ce poste représentent 10% du total ce qui nous paraît élevé compte tenu de la nature même de ce poste.

Petit calcul : à CHF 150.00/heure, on y passe 600 heures et à CHF 300.00/heure, on y passe 325 heures soit 40 jours à plein temps. Nous vous laissons juger.

Dès lors, nous demandons à ce que le lead de cette affaire reste au maître de l'ouvrage et non aux utilisateurs pour leur confort personnel ou aux architectes. On pourra toujours nous rétorquer que ce crédit sera entièrement payé par l'éoren mais il n'en reste pas moins que via le coût de l'élève, cela sera toujours le contribuable qui passera à la caisse.

L'entrée en matière n'est pas contestée au vu de la nécessité qui se cache derrière ce crédit, c'est plutôt sur le fond qu'il conviendra de faire des efforts importants, tant dans la maîtrise des coûts que de l'utilité de certaines dépenses.

C'est alors dispersé que le groupe PLR votera cette demande.

*L'entrée en matière n'étant pas combattue, le **Président** ouvre la discussion de détail.*

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

À titre général, je trouve que je partage une bonne partie des remarques qui ont été exprimées par le chef de groupe PLR et j'aurais une question ; Le Conseil communal a mis à disposition du Conseil général le budget de l'éoren pour 2019. Dans ce budget, on trouve bien ce poste mais on le trouve à CHF 1'044'500 alors que notre demande de crédit est de CHF 1'050'000.00.

Peut-on expliquer la toute petite différence ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas le même crédit, ce n'est pas le même objet. Il y a le mobilier fixe et il y a le mobilier mobile. Comme vous pouvez le voir dans les annexes du rapport qui accompagne la demande de crédit de CHF 1'050'000.00, il y a une partie verte et une autre bleue. Les CHF 1'050'000.00 c'est la part de la commune et la partie bleue est à charge de l'éoren. Autrement dit, le crédit sur lequel vous vous prononcez maintenant n'a rien à voir avec le crédit de CHF 1'040'000.00 voté par l'éoren. La partie du mobilier mobile, c'est-à-dire les tables principalement et certains équipements complémentaires qui vont dans les armoires, font parties de ce CHF 1'040'000.00.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je m'excuse de ne pas avoir bien compris. Mais alors, dans le budget 2019 de l'éoren, où se trouve t'il notre crédit ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Comme nous avons eu l'occasion de l'expliquer à la Commission financière et de gestion, le crédit que nous votons ici est à tirer en parallèle avec le crédit de construction des collèges que nous avons voté.

Lorsque nous avons voté le crédit de construction des collèges, il y a eu la même discussion. C'est l'Autorité communale qui doit d'abord voter un crédit de construction ou pour le mobilier fixe. Sur la base de cette approbation, l'éoren se prononcera ensuite.

Comme vous l'avez demandé à la Commission financière et de gestion, il y a un 1^{er} engagement de l'éoren, pour nous cela ne fait pas de doute que l'éoren nous suivra dans ce crédit puisque le mobilier doit être acheté.

Au niveau du Comité exécutif de l'éoren où Saint-Blaise est représenté par M. Claude Guinand, en mars prochain, lorsque le législatif de l'éoren siégera, il lui sera présenté ce crédit de CHF 1'050'000.00 comme ayant été accepté par le législatif (si vous l'acceptez ce soir), de Saint-Blaise et il sera pris en compte par le législatif de l'éoren. C'est d'abord la commune qui doit se prononcer et ensuite l'éoren accepte la prise en charge de ce crédit.

Aucune autre intervention n'étant faite, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté. A l'art. 2^{ème}, **le Président** laisse la parole à M. Lorenzo Zago.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Excusez-moi, je reviens un petit peu en arrière dû peut-être à un petit manque d'explication parce que je veux dire, ce crédit n'est pas quelque chose qui va de soi. Quelle est la différence précise entre ce crédit et celui de CHF 1'044'000.00 étant donné que l'on retrouve exactement les mêmes objets (par exemple : les tableaux, les beamers).

Peut-être que le Conseil communal peut tout de même expliquer cela ?

Le Président : M. Zago, nous n'allons pas s'exprimer sur cela, nous passons à l'art. 2^{ème}.

M. Claude Guinand (CC)

Laissez M. le Président ! C'est vrai qu'il est embêtant de revenir en arrière. J'espère que l'on ne revienne pas sur les 2 rapports qui ont été votés précédemment.

Simplement, il y a des beamers qui sont mobiles, sur des tables et qui font partie du mobilier mobile qui sont payés par l'éoren et les beamers pour lesquelles nous votons aujourd'hui, ce sont des beamers fixés au plafond et qui font intégralement partie des salles de classe.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je pense qu'il y a une incompréhension. Vous parlez de beamers fixes, de mobiliers que l'on a mis sur la rubrique du mobilier, des choses qui n'en sont pas.

En construction, nous avons un chapitre qui s'appelle le code des frais de construction. Et tout ce qui est équipement fixe, c'est vraiment de l'équipement, du CFC3 au sens des crédits.

Nous votons, dans la demande de crédit de CHF 1'050'000.00, du CFC3. Ce qu'a mis l'éoren, c'est du CFC9 et cela concerne du mobilier mobile. Le problème vient de la manière dont le rapport a été rédigé car il ne distingue pas les équipements de ce qui est du mobilier.

Ce qui est pour moi, en tant que professionnel, quelque chose de complètement différent.

*Comme il n'y a plus de remarque sur l'art. 2, le **Président** poursuit la lecture de l'arrêté et passe au vote.*

L'arrêté est accepté par 24 voix.

14. Budget 2019 ; rapport à l'appui

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Présidée par Mr Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 26 novembre et le 3 décembre 2018, en présence de 7 de ses membres (1 membre étant excusé, 2 lors de la 2^{ème} séance) ainsi que du Conseil communal, de l'administrateur et de l'administrateur-adjoint.

La Commission salue l'important travail effectué et la bonne santé financière de notre commune, un excédent de revenus de CHF 243'200.00 permet de maintenir le coefficient fiscal à 66%. Ces perspectives réjouissantes nous permettront d'envisager la planification de son aménagement futur avec sérénité, de poursuivre les investissements entrepris pour entretenir et développer les infrastructures et d'offrir des espaces de vie conviviaux à nos habitants. La Commission financière et de gestion souhaite porter son attention sur certains points :

Le tableau de comparaison du budget entre les années 2017, 18 et 19 à la page 5, il s'agit d'une synthèse des variations par compte. Une explication est demandée pour les prochaines éditions.

La situation des comptes 2018 libellée « Comptes 2018 situation au 12 novembre 2018 » qui figure en page 7 informe sur une projection à la clôture des comptes à fin décembre.

À la page 29, l'examen du plan financier et des tâches, PFT, permet une lecture à moyen terme très intéressante : ainsi le PFT présente l'évolution du compte de résultat à 3 niveaux entre 2019 et 2022.

Ce compte montre un résultat d'exploitation négatif. Ce résultat devient positif grâce au résultat provenant des financements et au résultat extraordinaire. L'extrapolation des charges et des recettes est linéaire jusqu'en 2022 tenant compte des éléments connus à ce jour, y compris les amortissements. Des projections tenant compte de différents scénarii auraient pu être intéressantes.

Toujours au PFT, la question récurrente de l'adhésion aux 3 syndicats : théâtre du passage, patinoires, et anneau d'athlétisme y compris le skate parc pourrait à nouveau se poser. Le Conseil communal réaffirme qu'il serait impossible de créer et de gérer des infrastructures de cette envergure sans le soutien des différentes communes. Par contre, une meilleure utilisation de ces installations par les habitants de Saint-Blaise, notamment les enfants seront, à envisager.

On notera que la commune avait pris l'option d'externaliser la conciergerie du collège de la Rive-de-l'Herbe, mais suite au départ en retraite d'un collaborateur, ces tâches ont été reprises en interne, avec un meilleur service relevé par les utilisateurs du bâtiment.

À la page 31 et pour revenir au PFT, la Commission financière et de gestion a noté qu'une enveloppe stable pour l'entretien du téléseuil est proposée car les nouvelles constructions doivent pouvoir être raccordées même si le téléseuil subit la concurrence active de Swisscom qui propose des nouvelles offres ; le maintien de l'offre du téléseuil relève en effet du service public.

L'inscription des impôts pour le projet des Chauderons est probablement un peu optimiste pour 2020.

Le cahier 6 intitulé : Contrôle des crédits permet le suivi des investissements ; la question se pose de maintenir les crédits « hors classement » qui sont maintenant bouclés. La Commission financière et de gestion propose d'enlever ce paragraphe pour ne maintenir que les crédits qui sont encore ouverts.

L'examen des comptes de résultats détaillés dans le cahier 8 permet les remarques suivantes de la part de la Commission financière et de gestion :

La gestion du port était autoporteuse depuis plusieurs années. Depuis la révision des tarifs, elle est bénéficiaire. Ce dernier est reversé à la réserve affectée au port.

Au chapitre santé scolaire, il est prévu un alignement sur les prestations des autres communes de l'éorene selon les recommandations du Service cantonal de la santé publique. Ce coût est désormais intégré au coût de l'élève.

Pas de projet concret pour l'instant pour le compte d'action dans le pays.

La Commission financière et de gestion constate une diminution des charges de la déchetterie grâce à une gestion optimale et à l'entrée de nouvelles communes.

Enfin, nous saluons l'effort de numérotation de toutes les pages.

Ayant obtenu réponse à toutes les questions, la Commission financière et de gestion recommande au Conseil général d'approuver ce budget avec ses plus vifs remerciements, tant au Conseil communal qu'aux services de l'administration qui l'ont élaboré.

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le budget 2019 de la commune prévoit un bénéfice du compte de fonctionnement de plus de CHF 250'000.00.

Nous avons aussi remarqué qu'en plus du plan financier 2020-2022, on y trouve désormais aussi une présentation beaucoup plus claire et transparente de l'état des investissements ainsi que des futurs projets.

Nous reconnaissons sincèrement la qualité du travail sous-jacent à la préparation de ces documents. Avec le bénéfice projeté de CHF 250'000.00, estimation sans doute prudente, et par ailleurs accompagné d'une projection de bénéfice pour cette année 2018 à la hauteur de CHF 840'000.00, cela fait maintenant de nombreuses années que la gestion communale accumule des surplus financiers.

Permettez-moi, à titre personnel, de souhaiter qu'un jour les partis de Saint-Blaise commencent à réfléchir sérieusement à que faire dans cette situation de surplus structurel.

Permettez-moi d'espérer que si la projection du surplus de CHF 840'000.00 pour 2018 était confirmée dans les comptes, ainsi que les projections favorables pour notre commune suite aux réformes fiscales et de la péréquation, on pourra entamer un débat utile, aussi sur la fiscalité.

En effet, même des amateurs en économie politique comme nous devraient comprendre que des surplus récurrents et excessifs de la gestion publique n'ont pas que des effets positifs, puisqu'ils gèlent à la banque des fonds qui, s'ils étaient investis et/ou remis dans le circuit économique, avantageraient tout le monde.

Pour le reste, nous rejoignons les propos de la Commission financière que nous remercions pour le travail fourni tout au long de l'année afin de garantir la meilleure gouvernance possible pour nos finances communales.

Cela dit, les conseillers de l'Entente accepteront l'entrée en matière.

M. Marc Renaud (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Des charges maîtrisées, des investissements qui avoisinent avec les collègues de Vigner les CHF 18'000'000.00 et des perspectives économiques plutôt positives. On ne va pas faire la fine bouche, le budget 2019 contient de bonnes nouvelles.

Des investissements ambitieux sont prévus sur des projets importants tels que la révision du PAL, la phase 2 des travaux dans la zone de rencontre au centre du village, les travaux de réfection du temple et de l'Hôtel communal.

Depuis quelques années, la corrélation entre les prévisions du budget et le résultat des comptes nous montre que notre exécutif bosse sérieusement et gère au mieux les multiples prévisions et paramètres en particulier cantonaux qui influencent le résultat des exercices comptables de notre commune.

Petit bémol dans les projections de rentrées fiscales des personnes physiques : nous ne partageons pas l'optimisme du Conseil communal qui indique des rentrées fiscales à partir de 2021 déjà venant des futurs nouveaux habitants du quartier des Chauderons.

Cerise sur le gâteau du budget 2019, la pagination continue du fascicule nous a bien facilité la vie et permet une lecture en groupe plus fluide.

Un grand merci donc à notre Conseil communal pour le travail effectué. Merci aussi à lui de nous intégrer de plus en plus avec des groupes de travail et des commissions dans une belle dynamique politique et nous l'encourageons à poursuivre cette ouverture en intégrant également, selon les entités, des citoyen-nes non élus.

L'administration communale œuvre tout le long de l'année pour le bon fonctionnement des services de notre village. Un grand merci également !

Un budget avec un excédent de revenus est une bonne nouvelle. De l'avoir pour la 5^{ème} année bénéficiaire dépasse la bonne nouvelle, nous motive à être ambitieux et à avoir des envies.

Envie de réagir par exemple aux pistes d'améliorations que contiennent le plan financier et des tâches. Dans les diminutions pérennes de charges, il est noté que la sortie des syndicats intercommunaux du théâtre, des patinoires et de l'anneau d'athlétisme pourrait être envisagée en fonction de l'évolution des prochains résultats.

À vrai dire, le groupe socialiste a tiqué en lisant ça. Parler de pistes d'amélioration financière fragilise des structures capitales pour la qualité de vie de tout le littoral neuchâtelois et aussi de Saint-Blaise. Ce ne sont pas des pistes d'amélioration que vous nous indiquez mais des pistes de détérioration. La patinoire, l'anneau d'athlétisme et le théâtre du Passage fonctionnent grâce à un système de solidarité entre communes. Les conséquences d'un retrait ne nous paraissent pas une piste d'améliorations financières envisageables, loin de là.

Nous sommes à notre 5^{ème} budget bénéficiaire en 5 ans et nos réserves sont pleines. Cela nous pousse plutôt à proposer projets et améliorations des services pour la population de notre village.

Des idées voltigent depuis quelques temps dans le groupe socialiste, des idées pour les jeunes par exemple.

Le groupe socialiste est motivé à initier et à rassembler des majorités afin de montrer à la population que nous sommes à son écoute et que nous avons comme but commun d'améliorer sa qualité de vie.

A l'heure du vote de ce budget le groupe socialiste estime que la commune est en bonnes mains, notre exécutif tient de façon satisfaisante la baraque, ces prochaines années s'annoncent passionnantes pour notre village et le groupe PS acceptera unanimement le budget proposé.

M. Roland Canonica (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de sa séance du 10 décembre 2018 le groupe PLR a passé en revue le budget 2019.

- 1. Si le budget est bénéficiaire à hauteur de CHF 243'200.00 il n'en demeure pas moins que deux postes du budget peuvent cacher quelques surprises, à savoir :*
 - Les montants pris en compte pour fixer le revenu fiscal sont des montants (en augmentation) communiqués par l'Etat, sans que notre commune n'ait de compétence de vérification.*
 - Les coûts de la participation communale aux structures d'accueil de la petite enfance échappent totalement à l'influence de la commune, cette participation dépendant des revenus des parents et du nombre d'enfants inscrits à cette prestation, deux paramètres définis au niveau cantonal et sur lesquels la commune n'a aucune compétence. Un montant fixé sur la base de l'expérience 2018 a été pris en compte dans le budget 2019*
- 2. Il se peut que dans le cadre de décisions politiques l'Etat décide de reporter certaines charges sur les communes, notamment dans le cadre d'un nouveau projet de péréquation. Il est toutefois à relever que ces implications, si implications il devait y avoir, ne devraient impacter le budget qu'à partir de 2020 seulement.*

3. *Les investissements nets, s'élevant à environ CHF 3'000'000.00, restent dans le cadre du frein à l'endettement.*

Il faut toutefois préciser que les montants consacrés aux collèges, dans un but de réalisme, sont sortis du calcul du frein à l'endettement avec le plein accord du service des communes.

Satisfaction

Nous pouvons nous réjouir devant un budget bénéficiaire à hauteur de CHF 243'200.00 et ce bien que d'importants investissements aient, par ailleurs, été planifiés.

Conclusion

Le groupe PLR s'astreindra à suivre attentivement les décisions prises tant dans le cadre de l'exécutif que du législatif afin de s'assurer qu'elles soient en adéquation aussi bien avec les besoins de la population qu'avec la situation financière de la commune.

C'est donc à l'unanimité que le groupe PLR accepte le budget 2018 en remerciant chaleureusement l'administration communale et le Conseil communal pour les prestations fournies dans son élaboration.

Le Président passe la parole au Conseil communal.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je tenais à remercier les rapporteurs des groupes pour leurs prises de position. Il est vrai qu'il est toujours plus facile pour un Conseiller communal de présenter un budget, voire des comptes, positifs et ceci se reproduit depuis plusieurs années.

CHF 243'000.00 de bénéfice dans une situation économique qui est bonne avec un bon résultat. Un budget établi sur des chiffres relativement prudents, nous n'avons pas été trop loin sur les futures recettes que nous envisageons. Nous devrions réaliser, sauf surprise de dernière minute, ce résultat.

En ce qui concerne la comparaison entre les chiffres projetés sur 2018, il faut simplement savoir que les CHF 840'000.00, cités par le rapporteur de l'Entente, proviennent d'un report du crédit du bâtiment nautique de CHF 650'000.00 qui a été mis à charge de l'exercice 2017 et qui est venu en transitoire sur l'exercice 2018. Si l'on voulait les chiffres exacts pour 2018, il faudrait déduire CHF 650'000.00 qui ont été reportés d'un exercice à l'autre et c'est l'exercice 2017 qui présenterait plutôt un bénéfice de CHF 650'000.00 supérieur à ce qui est noté ici.

En ce qui concerne les syndicats, à l'heure actuelle, il n'est pas d'actualité d'en sortir. Malheureusement, ce qu'il faut reconnaître c'est que certaines communes du littoral, qui sont proches, ne font partie d'aucun de ces syndicats et nous aimerions, dans un esprit de collégialité, que toutes les communes adhèrent aux syndicats ce qui permettrait de faire diminuer les charges. Nous espérons que pour 2020, la charge des syndicats diminue puisque dans le projet de révision de la fiscalité de l'Etat, il est inscrit environ CHF 1'000'000.00 de plus pour le syndicat du théâtre en faveur de la Ville de Neuchâtel. Nous espérons que les communes du littoral puissent bénéficier de cet apport complémentaire du canton.

Pour 2019, vous aurez constaté que nous référons des investissements pour environ CHF 3'646'000.00, montant, je pense, rarement atteint à la commune de Saint-Blaise depuis de nombreuses années. Les bénéfices projetés nous permettent d'investir sans sortir du frein à l'endettement et nous espérons pouvoir, pour les années futures, continuer d'investir dans cette commune car nous en avons besoin, pour la jeunesse, pour nos bâtiments et pour nos infrastructures.

Le Conseil communal est prêt à répondre aux questions que vous aurez dans la suite du programme.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **le Président** passe à la discussion de détails, par le biais de la lecture du fascicule du budget remis.

- **Pages blanches : Rapport du Conseil communal au Conseil général (p. 1 à 17)**

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le tableau à la page 7, 5^{ème} ligne « Culture, Sports, etc. », on a des chiffres qui varient de manière extraordinaire d'une année à l'autre.

Pouvez-vous nous expliquer cela ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Cette différence provient du report annoncé tout à l'heure, des CHF 650'000.00 entre 2017 et 2018 du crédit lié à la construction du nouveau bâtiment nautique. Cela a augmenté les charges en 2017 et les a diminuées en 2018. Il faudrait, si l'on voulait avoir un chiffre exact, il faudrait diminuer CHF 84'500.00 des CHF 650'000.00 pour arriver au montant à peu près comparable aux années précédentes.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Vers le fond du tableau à la page 9, on prévoit d'encaisser CHF 810'000.00 pour les taxes de raccordement et à la page 8, il est dit que cela serait essentiellement pour les Chauderons. Est-il réaliste d'encaisser cela déjà en 2019 ?

La question générale est : À quel moment les taxes de raccordement sont encaissées lors d'un projet immobilier ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Dans ce montant de CHF 810'000.00, il est prévu un montant de CHF 120'000.00 pour les taxes de raccordements récurrents. Nous avons prévu CHF 690'000.00 pour les taxes d'introduction des Chauderons sachant que certainement, nous les facturons déjà en 2019. Cela veut dire qu'il y aura une facture émise en 2019, est-ce quelle sera payée à ce moment-là ? Nous aurons une rentrée en 2019 qui sera peut-être dans les transitoires, nous en ferons un débiteur jusqu'à que la construction commence.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Tableau à la page 9.

Lors de la séance du 22 novembre, le Conseil communal nous a informés que le projet avançait bien et que les coûts étaient dans la prévision, mais sans donner de chiffres.

On imagine que dans un projet qui dépense ou engage près de CHF 1'000'000.00 par mois, quelqu'un doit tenir un tableau de bord plutôt précis de la prévision du coût à l'achèvement.

Le Conseil communal peut-il donner le dernier chiffre connu de ce coût? À quelle date remonte-t-il ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Comme vous le savez, les architectes qui ont gagné le concours d'architecture sont mandatés pour cette tâche de contrôle et de suivi des coûts. Il se fait de manière continue et la dernière version du tableau des coûts date de décembre.

Il y a plusieurs informations sur ce tableau, c'est un peu compliqué et ce que je peux dire, c'est que l'on a une 1^{ère} colonne du devis original, CHF 35'500'000.00 qui est le crédit obtenu, y compris le crédit d'étude et le coût probable.

Ce coût probable est composé de plusieurs éléments. Pour ce qui concerne le collège de Vigner existant, le coût probable à l'heure actuelle, est encore celui du devis effectué par les architectes de l'époque.

Pour les bâtiments A-B-C, nous pouvons dire que 65% des CHF 35'500'000.00 a été adjudgé. Sur cette partie, il n'y a plus beaucoup de mise en soumission, il y a encore quelques travaux pour les aménagements extérieurs qui doivent être adjudgés mais pour le reste, nous avons des offres et nous n'avons pas encore de facture finale. La 1^{ère} facture finale pour le maçon, c'est-à-dire, pour le gros œuvre sera faite en janvier – février. Autrement dit, la partie du maçon pour les parties du gros œuvre est incluse dans le coût probable comme la somme des factures actuellement encaissées par le maçon, plus l'estimation que les métrés vont jouer, ce qui est le cas actuellement.

Le coût probable actuel est de CHF 35'277'253.00 y compris une réserve spécifique de CHF 250'000.00. Il reste encore 35% du coût qui doit être adjudgé lorsque l'on fera les soumissions en début d'année prochaine.

• **4. Comptes de résultats et des investissements condensés en fonctionnelle (p. 23-25)**

La parole n'est pas demandée.

• **5. Plan financier et des tâches 2020-2022 (p. 26-37)**

La parole n'est pas demandée.

• **6. Contrôle des crédits (p. 38-41)**

La parole n'est pas demandée.

• **7. Indicateurs financiers (p. 42-44)**

La parole n'est pas demandée.

• **8.1 Comptes de résultats détaillés**

Administration générale (p. 49-54)

La parole n'est pas demandée.

Ordre et sécurité publique (p. 55-60)

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Page 55, chapitre 14 « Questions juridiques »

Il y a un point « consultations juridiques » CHF 20'000.00, les commentaires nous indiquent qu'il s'agit de mandats confiés dans le cadre de l'élaboration de nouveaux règlements communaux. Nous aurions souhaité savoir de quels règlements communaux il est question ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il s'agit de la révision du règlement de police et de la révision du règlement du personnel communal.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Commission police du feu (p.57)

Lors de la dernière séance du Conseil général, nous avons exprimé, durant notre intervention de groupe sur le syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois, notre étonnement concernant le fait que la professionnalisation de la police du feu n'a pas été évaluée. Nous avons appris par la suite que l'estimation du coût avait été faite.

Pourriez-vous nous communiquer les résultats de cette évaluation ?

Et mise à part les coûts ; est-ce que les conséquences de la professionnalisation des commissions du feu pourraient être évaluées du point de vue qualité des contrôles ?

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons fait l'évaluation financière, nous avons déjà commencé par estimer le nombre d'heure qui était nécessaire à consacrer à la Commission de la police du feu sur une année. Nous sommes arrivés à une estimation à 370 heures, visites comprises. Ce qui correspond pour une personne spécialisée à environ un 20% donc nous estimons les coûts à environ CHF 40'000.00 pour une professionnalisation complète de la Commission du feu.

Cela étant dit, nous sommes à l'heure actuelle à environ CHF 10'000.00 ce qui veut dire qu'entre ces deux montants, il existe un panel de possibilités qui pourraient être envisagées. Notamment, une professionnalisation par exemple, sur les bâtiments plus à risque.

Au niveau du contrôle de la qualité, nous devons rendre annuellement un rapport à l'ECAP et c'est dans le cadre de ce rapport que le contrôle de la qualité est effectué. Nous pourrions envisager de passer par une commune comme Neuchâtel ou la Chaux-de-Fonds qui a une professionnalisation de la police du feu pour voir quelles sont les différences effectives pour ensuite se rendre compte de l'utilité ou non, de professionnaliser certains secteurs de la Commission du feu.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Au point 21920 des pages 64 et 65, apparaît la question liée à l'arrêté du tribunal fédéral interdisant la participation des parents aux frais des camps de ski.

Les compensations entre les postes 21920, 31710, 42600 et 46320 ne nous permettent pas de saisir les soutiens apportés notamment au camp de ski.

Est-ce que d'autres activités, prestations, sont touchées par cette arrêté : patinoire, piscine etc..) ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il n'y aura aucune activité des enfants, à l'école de Saint-Blaise dans le cadre du centre scolaire du Bas-Lac, qui souffriront de la position du tribunal fédéral. En effet, les communes faisant partie du centre du Bas-Lac ; La Tène, Saint-Blaise et Hauterive, ont décidé de rendre obligatoire les camps de ski. Nous aurions pu avoir l'opportunité de rendre les camps de ski facultatifs, ce qui aurait permis de facturer, aux parents qui inscrivaient leurs enfants, le montant complet du camp.

Au lieu de cela, les communes préférant ainsi pouvoir faire bénéficier tous les enfants qui souhaitent y participer, puissent le faire. Le camp de ski qui est notamment touché par cela concerne les 7-8^{ème}, qui est financé 1 année sur 2 par l'éoren, celui-ci subsiste. Les trois communes ont décidé de maintenir, en tout cas pour l'année 2019 car les réservations avaient déjà été faites, et il sera financé en partie par les parents et le reste cela sera les communes qui subviendront à cela à travers les fonds scolaires ou à travers les comptes de la commune.

Cela représente pour la commune de Saint-Blaise un investissement de CHF 20'000.00 pour l'année 2019 afin de ne pas priver les élèves de camps sportifs.

La question se reposera, non pas pour l'année 2020 puisque c'est l'éoren qui paiera, mais pour l'année suivante. Nous devons reconsidérer si l'on maintient ce camp toutes les années car la plupart des communes vont supprimer ces camps qui ont lieu toutes les années et ils n'en feront que 1 sur 2.

Culture, sports et église (p. 69-80)

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Combien de sociétés locales, tous domaines et chapitres du budget confondus, reçoivent des subventions de la part de la commune ?

Quelles sont ces sociétés et pour quels montants ?

Est-ce qu'en plus de subventions monétaires, y-a-t-il des sociétés qui en reçoivent aussi en nature sous forme de services ou de biens ?

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Nous avons un tableau qui récapitule tous les dons et subventions que la commune a fait depuis 2009. Pour celles et ceux qui sont intéressés, il est à disposition à la commune et pourront le consulter.

Santé (p. 81-82)

La parole n'est pas demandée.

Sécurité sociale (p. 83-92)

Mme May Rousseau (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au point 59200 de la page 91

Le budget 2019 prévoit une ligne d'Actions d'entraide dans le pays à hauteur de CHF 5'300.00. Nous aimerions connaître les critères qui seront appliqués pour activer cette aide. S'agit-il d'une aide individuelle ou collective, à destination de personnes domiciliées dans la commune, dans le canton ?

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous n'avons pas encore décidé d'actions. Cela se fera en fonction des demandes que nous aurons. Nous avons pensé qu'il fallait mettre un montant supérieur pour les aides que nous pourrions apporter, surtout que nos comptes et le budget le permettent. C'est une volonté du Conseil communal d'être généreux mais il faut que l'on ait des demandes qui viennent jusqu'à nous.

M. Julien Noyer (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les récentes décisions du Grand Conseil font que le budget 2019 est péjoré de quelques CHF 12'000.00 par rapport à ce qui a été indiqué dans les chiffres, notamment sur les subsides Lamal qui nous sont communiqués directement par l'Etat.

Trafic (p. 93-98)

M. Olivier Blanchoud (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'établissement scolaire et l'APSB ont produit un document qui proposait et questionnait les cheminements des écoliers.

Est-ce que ce document est toujours d'actualité et fait référence ?

Ne faudrait-il pas envisager des parcours piétons et cyclistes sécurisés pour les, à certains égards périlleux, trajets d'élèves entre les collèges des communes de Saint-Blaise et La Tène ?

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal n'a pas vu le questionnaire ou alors il est tellement vieux que l'on ne s'en souvient plus. Il faudrait nous le renvoyer pour qu'on puisse le traiter. C'est vrai que c'est toujours un sujet d'actualité, en discussion entre La Tène et nous, pour trouver le chemin idéal. Il y a plusieurs problèmes à soulever : il y a toujours le point vers l'immeuble Springmann, le passage de rétrécissement, le passage du sous-voie où il y a qu'un escalier et il n'y a pas de rampe.. Si vous avez des idées, le Conseil communal est preneur de solutions qui mettront les élèves à l'abri du trafic routier.

Environnement et aménagement du territoire (p. 98-110)

La parole n'est pas demandée.

Économie publique (p. 111-116)

La parole n'est pas demandée.

Finance et impôts (p. 117-125)

La parole n'est pas demandée.

- **Pages roses : 8.2 Comptes des investissements**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages grises : 8.3 Comptes par nature**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages jaunes : Paroisse de Saint-Blaise – Hauterive – La Tène**

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Ma question concerne le réaménagement du jardin du souvenir, je vois sous cimetière qu'il n'y a rien sous ce poste concernant ce jardin du souvenir. J'aimerais savoir où en était ce projet ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons eu 3 réunions avec les communes en charge de la Paroisse. Nous avons reçu un premier projet de l'architecte à qui nous avons confié ce mandat. Il n'a pas fait l'unanimité et la personne doit donc nous refaire un nouveau projet du jardin du souvenir. Nous profiterons du moment où nous pourrons procéder aux aménagements de ce jardin, pour refaire les peintures à l'intérieur du bâtiment du cimetière ainsi que tout le pavage qui est en piteux état. Nous aurons un budget un peu plus conséquent à ce moment-là car il comprendra non seulement la tombe du souvenir mais également tout le reste des aménagements que nous allons faire.

Logiquement, nous devrions recevoir le projet début janvier et nous devrions pouvoir avancer à ce moment-là.

Cela devrait pouvoir se faire sans demande de crédit au Conseil général puisque cela se fera dans les compétences des différents Conseillers communaux en charge de ce dicastère.

- **Pages bleues : Guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs**

La parole n'est pas demandée.

La discussion de détails étant close, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté par 32 voix.

15. Réponse du Conseil communal à la pétition « 20 km/h avenue de la Gare »

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le Conseil communal a accepté cette pétition et l'a intégré dans son futur plan de circulation de quartier. Le 20km/h débutera au petit parking de la Lisette, vers le rond-point du Téneri et ira jusqu'au feu de la route cantonale. Dans toute cette zone, il y aura également un trottoir, avec rebord en biais qui permettra le franchissement par les voitures car il est difficile de croiser par endroit.

Cette pétition a été acceptée et intégrée par le Conseil communal.

Le Président clôt ce point.

16. Point de situation de la Commission de fusion

M. Sven Romanens (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La Commission de fusion de Saint-Blaise a vu son effectif entièrement renouvelé en début d'année et a depuis siégé deux fois. Lors de sa dernière séance, ses membres ont estimé utile de vous faire un petit point de situation sous la forme du présent rapport. En tant que Président, c'est à moi que revient le plaisir de vous en faire part.

Le but de la Commission n'est pas de réécrire le passé ou de se plonger tête la première dans le futur, mais bien de faire vivre au jour le jour le thème des fusions pour la commune de Saint-Blaise.

Ainsi, elle ne réfléchit pas en terme de scénarii, alternatives ou possibilités. Non, l'unité de mesure actuelle est l'étape. À laquelle sommes-nous, est-ce la bonne, quelle est la prochaine ? Tel est le rythme de travail. Les commissaires souhaitent en effet trouver la meilleure solution pour la commune, en gardant l'horizon aussi large que possible.

Après sa séance de constitution, la Commission a pu se pencher sur le PV de la rencontre intercommunale du 7 juin 2018, réunissant un panel représentatif de la vie politique des communes composant la Paroisse politique +, à savoir Enges, Hauterive, Saint-Blaise et La Tène. Il a suscité un vif, riche et constructif débat, qui a permis d'avancer dans la thématique. La Commission souhaite ainsi pouvoir inclure le maximum de personnes dans la réflexion, en commençant par la population.

Elle se pose ainsi la question de comment faire participer au mieux les citoyens dans le processus afin de prendre la température sur leurs préoccupations sur les fusions, mais aussi sur la qualité de vie, les prestations qu'une commune peut ou doit offrir et de manière générale, leur rapport plus large à la chose publique.

La route est encore longue et il faudra y aller pas par pas. Profitons pour rappeler que tous les groupes politiques sont représentés au sein de la Commission. Tout le monde est invité à donner le maximum de matériel pour la réflexion de la Commission, par l'intermédiaire de sa formation politique.

Comme il n'y a pas de question, **le Président** clôt la discussion.

17. Communications du Conseil communal

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Chauderons

Je vous informe que la mise à l'enquête des 2 dossiers ; modification du plan d'aménagement local et plan de quartier débutera demain, 14 décembre et se terminera le 14 janvier 2019. Ces deux dossiers sont mis en consultation à l'administration communale.

Pour votre information, des opposants au projet ont demandé à pouvoir consulter l'expertise du professeur Tille de l'EPFL, commandé à l'époque par la commune relative à l'étude de trafic réalisée pour le chemin des Rochettes.

Ces personnes ont aussi demandé à consulter la convention d'équipements conclue entre la commune et le constructeur. En vertu de la loi sur la transparence et la protection des données, ces documents sont publics et seront donc également mis en consultation à l'administration communale avec les autres documents de mise à l'enquête.

Révision du plan d'aménagement local

La Commission pour la révision du plan d'aménagement local s'est réunie 3 fois depuis la fin de l'été. Elle atteint le but fixé dans la phase préliminaire, c'est-à-dire, d'élaborer un document d'une quinzaine de pages décrivant la stratégie politique d'aménagement de la commune.

Ce document, auquel sera adjoint un cahier des charges, actuellement en cours d'élaboration, permettra de réaliser un appel d'offres pour l'avant-projet de la révision du PAL. Lorsque ces deux documents seront finalisés en début d'année prochaine, le Conseil communal organisera une information détaillée pour le Conseil général en vue de la demande de crédit pour l'avant-projet.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Concernant l'avenir de l'Office postal de Saint-Blaise, nous avons rencontré ce matin 2 représentants de la Poste afin qu'ils nous fassent part des nouvelles concernant le maintien ou la fermeture de l'Office postal de Saint-Blaise. Même si nous n'avons pas reçu de décision formelle, ses représentants ont décidé qu'elle serait en principe fermée le 30 juin 2019.

Il nous reste à voir au niveau du Conseil communal si nous allons faire opposition à cette décision, qui devrait ensuite être tranchée par un organe faïtier et voir quels arguments nous pourrions poser à l'Office postal.

Le Conseil communal doit faire une réflexion à ce sujet-là sachant qu'aujourd'hui, la Poste a déjà pris contact avec un commerce de la place qui serait intéressé à gérer tout ce trafic postal dans ses locaux.

Nous vous tiendrons naturellement au courant de l'évolution que prendra ce dossier et de la décision que prendra le Conseil communal.

Le Président remercie le Conseil communal de ses interventions.

18. Motions et propositions

Le Président annonce que nous n'avons pas reçu de motion et ni de proposition.

19. Interpellations et questions

Le Président annonce qu'une interpellation a été déposée par l'Entente et donne la parole aux interpellateurs.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Nous l'avons appris la semaine dernière, il y a plusieurs départs en retraite au sein de la commune et il y en a un qui pourrait nous toucher plus particulièrement, celui de Jolande Fallet. C'est la personne qui avait particulièrement à cœur que nos séances se déroulent au mieux durant toutes ces années. Il y a une carte que je ferai circuler pour ceux qui souhaitent y inscrire un mot et une petite boîte pour lui offrir un bouquet. C'est un présent modeste mais c'est juste pour lui témoigner notre reconnaissance.

M. Claude Guinand (CC)

Si j'ose juste ajouter, Monsieur le Président, en plus du départ de Mme Fallet, ils ont eu une excellente nouvelle dans la famille car ils sont devenus grands-parents pour la 1^{ère} fois avant-hier.

M. Dimitri Engel (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je voulais, par ces quelques lignes, vous annoncer ma démission au Conseil général. Si je décide de l'exprimer ainsi c'est par respect pour vous tous qui m'avez entendu et surtout respecté par rapport à mes idées et prises de positions, parfois même en désaccord avec mon groupe.

Je n'ai jamais fait de la politique une fiorité, ni cherché une pleinement aura des défendus des valeurs et idées, ceci toujours dans un but constructif et pour l'intérêt d'une commune

Avec les années, les dossiers sont devenus de plus en plus complexes et techniques. Les rapports, les expertises et autres études, parfois très coûteuses, ont mis mon côté terrien et cartésien à rude épreuve. Bien sûr, tout ne se résout pas avec une poignée de mains et le tsunami administratif éteint gentiment la flamme du pragmatisme et de l'innocence.

Je ne pars pas aigri, frustré ou fâché, les années m'ont fait rencontrer des personnes de grandes valeurs dont j'ai beaucoup appris à leur côté.

Plusieurs fois, j'ai constaté que l'intelligence, l'ouverture d'esprit, l'humilité et l'écoute étaient leurs forces. Inspirez-vous d'eux et surtout, soyez authentiques.

Merci d'aimer et de défendre votre village et ses citoyens avec vos idées et ceci dans le respect de tous. Bonne suite et au plaisir de vous rencontrer à d'autres occasions dans notre magnifique Saint-Blaise.

Le Président clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 28 mars 2019 à 20h00, à la salle de gymnastique de Vigner et annonce les dates des séances agendées en 2019 soit : le 28 mars, 27 juin, 3 octobre et 12 décembre.

La séance est levée à 20h24.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président Le secrétaire

Alain Marti

Pascale Giron-Lanctuit